



**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL**

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

*"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".*

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 27 juin 2018** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 18 juin 2018.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

**Avis important aux membres de l'assemblée**

Une modification du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation par Décret du 24 mai 2018 publié au *Moniteur belge* du 4 juin 2018 instaure la **transmission électronique des convocations du Conseil communal**.

La convocation et la documentation associée peuvent être transmises par écrit et à domicile *"si le mandataire en fait la demande par écrit ou si la transmission par courrier électronique est techniquement impossible"*.

**SÉANCE PUBLIQUE**

1. Décisions de l'autorité supérieure concernant différents actes du Conseil communal : communication.
2. Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par la commune aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2017 : approbation.
3. *Plan Communal de Développement de la Nature* ("P.C.D.N."). Campagne de fauchage tardif des bords de route. Convention avec la Wallonie : approbation.

***t.s.v.p. !***

4. Patrimoine communal et bois communaux soumis au régime forestier. Restauration de milieux ouverts (lande à bruyère et zone humide) sur le site de l'Ermitage. Mise en œuvre du projet "en bonne intelligence" avec M. Christophe CARRETTE dont les propriétés attenantes aux biens communaux sont intégrées au périmètre de l'opération : décision. Convention : approbation.
5. École communale. Organisation des surveillances du temps de midi dans les implantations de Wauthier-Braine et Noucelles. Convention avec l'*Intercommunale Sociale du Brabant wallon* (I.S.B.W.) pour l'année scolaire 2018-2019 : approbation.
6. Intercommunale *ORES Assets* - Retrait des parts "R" souscrites par la commune et demande de remboursement (pour un montant de 737.800,00 EUR) : décision.
7. *Plan de cohésion sociale* ("P.C.S.") pour 2014-2019. Rapport d'évaluation qualitative : approbation.
8. Personnel - Statut pécuniaire - Insertion d'un article 64bis (octroi d'une indemnité pour nettoyage des vêtements de travail) : décision.
9. Création d'un cadre du personnel enseignant non subventionné [comportant, à ce stade, un seul poste en fraction de charge égale à 15/24 : maître spécial de (seconde) langue néerlandaise] : décision.
10. Planification d'urgence et gestion de crise. Nouvel accord-cadre conclu entre le *Service Public Fédéral Intérieur* et IPG Solutions S.A. – Convention entre la commune et cette société (objet : activation, en situation de nécessité, d'un "Contact center de crise") : (nouvelle) décision.

#### HUIS CLOS

#### Personnel enseignant

11. Congé pour prestations réduites (prolongation d'un 4/5 temps au lieu d'un temps plein) dont bénéficie une institutrice primaire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018. Fin anticipée au 31 août 2018 et interruption de carrière classique pour 1/5 temps du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 : décision.

-----